

PRÉVENTION DES INTOXICATIONS AU MONOXYDE DE CARBONE (CO)

**CO = 300 MORTS** par an  
et **6 000 INTOXICATIONS** aiguës



BIEN UTILISER SES APPAREILS À COMBUSTION  
POUR ÉVITER DES SITUATIONS À RISQUE

**APPRENDRE  
LES BONS RÉFLEXES**

**QUEL QUE SOIT LE COMBUSTIBLE**, pour fonctionner correctement, **UN APPAREIL À COMBUSTION A BESOIN D'UN APPORT CONVENABLE D'OXYGÈNE, DONC D'AIR NEUF, ET LES GAZ PRODUITS** par la combustion **DOIVENT ÊTRE ÉVACUÉS EN PERMANENCE VERS L'EXTÉRIEUR.**



Chauffe-bain à gaz raccordé

**LE MONOXYDE DE CARBONE (CO) EST PRODUIT LORS DE TOUTE COMBUSTION INCOMPLÈTE**

- c'est un gaz inodore et incolore.
- sa densité est voisine de celle de l'air, **IL SE DIFFUSE TRÈS FACILEMENT DANS L'ATMOSPHÈRE.**



Panneaux radiants de chantier à gaz

**SI LE CO N'EST PAS ÉVACUÉ EN PERMANENCE VERS L'EXTÉRIEUR, SON ACCUMULATION DANS UN LOCAL ENGENDRE L'ASPHYXIE DES PERSONNES PRÉSENTES PAR EMPOISONNEMENT SANGUIN** (le CO prend la place de l'oxygène). **CETTE INTOXICATION PEUT PROVOQUER LE DÉCÈS.**



Poêle à bois raccordé

Lorsqu'il s'agit d'un **APPAREIL À COMBUSTION RACCORDÉ À UN CONDUIT DE FUMÉES, LE CO PRODUIT EST ÉVACUÉ VERS L'EXTÉRIEUR PAR CE CONDUIT.**



Gazinière

Dans le cas des **APPAREILS MOBILES À COMBUSTION** qui ne sont pas destinés à être raccordés à un conduit de fumées, **LE CO PRODUIT DOIT ÊTRE ÉVACUÉ VERS L'EXTÉRIEUR PAR UNE VENTILATION EFFICACE DU LOCAL.**



Poêle mobile d'appoint à pétrole



Eclairage de camping à gaz



Petit chauffe-eau à gaz non raccordé

▶ 0,01 % DE CO DANS L'AIR PROVOQUE UNE INTOXICATION EN QUELQUES HEURES

▶ 0,1 % DE CO DANS L'AIR TUE EN 1 HEURE

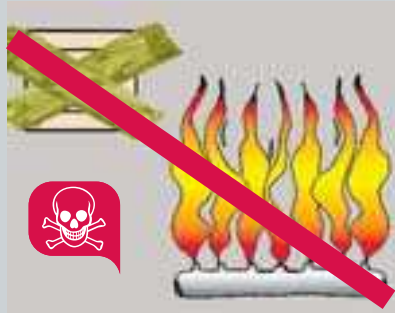
▶ 1 % DE CO DANS L'AIR TUE EN 15 MINUTES

▶ 10% DE CO DANS L'AIR TUENT IMMÉDIATEMENT



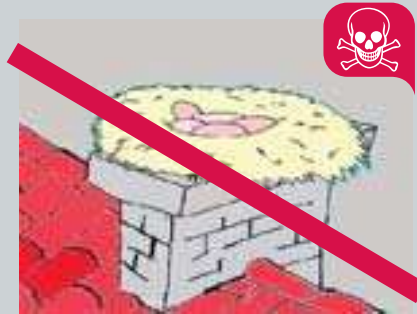
Chauffage mobile d'appoint à gaz

**NE JAMAIS BOUCHER UNE GRILLE D'AÉRATION**  
(une flamme a besoin d'air neuf pour bien brûler)



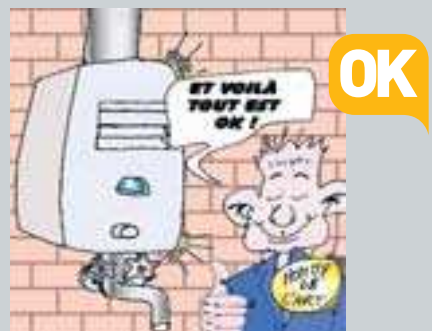
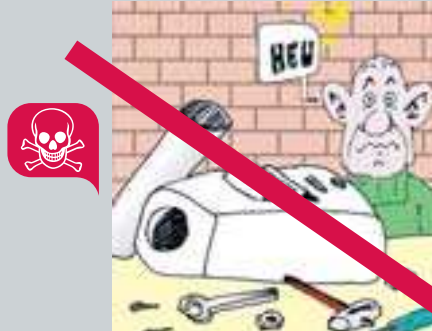
Cheminée

**FAIRE RAMONER CHAQUE ANNÉE LES CONDUITS D'ÉVACUATION DES PRODUITS DE COMBUSTION**



Poêle à fioul raccordé

**NE PAS BRICOLER SES APPAREILS, FAIRE APPEL À UN PROFESSIONNEL QUALIFIÉ**



Réchaud de camping

# N'IMPORTE QUEL APPAREIL À COMBUSTION

**QUELLE QUE SOIT SA FONCTION,**  
cuisine, chauffage, production d'eau chaude, éclairage,  
moteur thermique...

**QUEL QUE SOIT LE COMBUSTIBLE CONCERNÉ,**  
bois, gaz de réseau, gaz en bouteille, fioul, pétrole,  
charbon, essence...

APPAREIL CORRECTEMENT  
INSTALLÉ ET RÉGULIÈREMENT  
ENTRETENU PAR  
PROFESSIONNEL QUALIFIÉ,  
ET CONVENABLEMENT UTILISÉ  
SELON SON MODE D'EMPLOI  
=  
**PAS DE DANGER  
POUR L'UTILISATEUR**

INSTALLATION MAL RÉALISÉE.  
DÉFAUT D'ENTRETIEN RÉGULIER  
PAR PROFESSIONNEL QUALIFIÉ.  
MAUVAISE UTILISATION OU  
FONCTIONNEMENT DANS DE  
MAUVAISES CONDITIONS  
=  
**RISQUE RÉEL  
D'INTOXICATION AU CO**

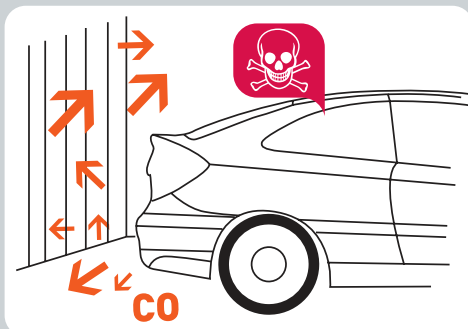
**EN PRÉSENCE D'UN APPAREIL À COMBUSTION,  
TOUJOURS SE POSER LES DEUX QUESTIONS SUIVANTES :**

- Comment est amené l'air neuf qui vient de l'extérieur ?
- Comment sont évacués vers l'extérieur les gaz produits ?

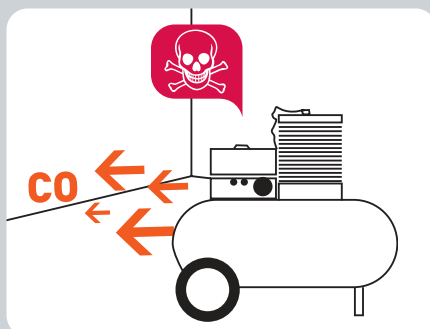
**SI ON A DES DIFFICULTÉS POUR RÉPONDRE À CES QUESTIONS,  
ON PEUT DÉJÀ ENVISAGER UN PROBLÈME D'INSTALLATION, OU  
D'UTILISATION, ET DONC UN RISQUE POTENTIEL D'INTOXICATION  
AU MONOXYDE DE CARBONE (CO).**

# QUELQUES SITUATIONS À RISQUE I

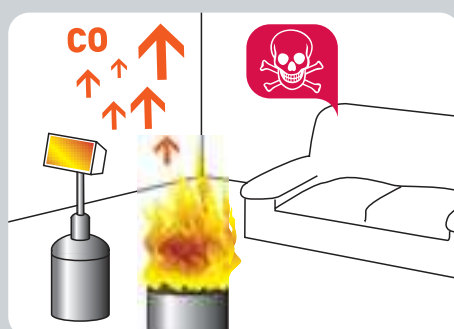
**NE JAMAIS UTILISER DANS UN LOCAL FERMÉ UN APPAREIL À COMBUSTION OU UN MOTEUR THERMIQUE, DESTINÉ À FONCTIONNER À L'EXTÉRIEUR.**



Véhicule à moteur fonctionnant dans un local fermé.



Moto pompe fonctionnant dans un local fermé.



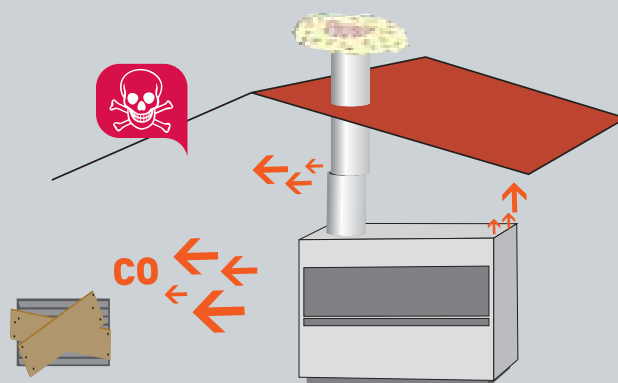
Panneaux radiants de chantier à gaz ou brasero servant de chauffage d'appoint utilisés dans un local fermé.

**NE JAMAIS UTILISER LE FOUR D'UNE GAZINIÈRE POUR CHAUFFER UN LOGEMENT.**

**MAUVAISE ÉVACUATION PAR LE CONDUIT DE FUMÉES** (obstrué, fissuré, non approprié ou mal installé)

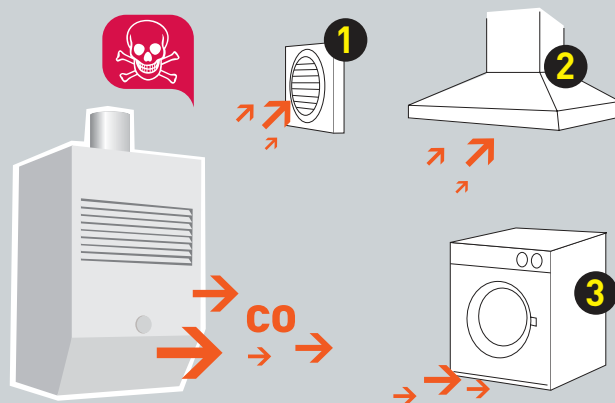
**MAUVAIS RACCORDEMENT DE L'APPAREIL À COMBUSTION AU CONDUIT DE FUMÉES** (déboîté, non étanche ou obstrué)

**ARRIVÉE D'AIR NEUF OBSTRUÉE OU CONDAMNÉE**



Dans un même logement, **LE FONCTIONNEMENT SIMULTANÉ D'UN DISPOSITIF DE VENTILATION MÉCANIQUE ①, OU D'UNE HOTTE ASPIRANTE ÉLECTRIQUE À ÉVACUATION ②, OU D'UN SÈCHE-LINGE À ÉVACUATION ③ ET D'UN APPAREIL À COMBUSTION** raccordé à un conduit à tirage naturel, **PEUT PROVOQUER UNE INVERSION DE TIRAGE.**

Si l'appareil à combustion est équipé d'une sécurité anti-refoulements qui fonctionne correctement, l'appareil s'arrête automatiquement, sinon il y a refoulement de CO dans la pièce.

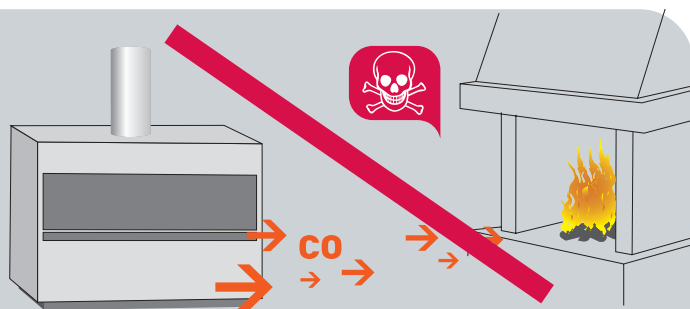


**NE JAMAIS DÉCONNECTER UN DISPOSITIF DE SÉCURITÉ AUTOMATIQUE QUI PROVOQUE DES ARRÊTS À RÉPÉTITION D'UN APPAREIL À COMBUSTION RACCORDE À UN CONDUIT DE FUMÉES. FAIRE IMMÉDIATEMENT APPEL À UN PROFESSIONNEL QUALIFIÉ QUI DÉTERMINERA LES CAUSES DU MAUVAIS TIRAGE, ET Y REMÉDIERA.**

# IMPORTANT D'INTOXICATION AU CO

Dans un même logement, **LE FONCTIONNEMENT SIMULTANÉ D'UNE CHEMINÉE ET D'UN APPAREIL À COMBUSTION** raccordé sur un conduit de fumées à tirage naturel **PEUT ÉGALEMENT PROVOQUER UN REFOULEMENT DE CO DANS LA PIÈCE.**

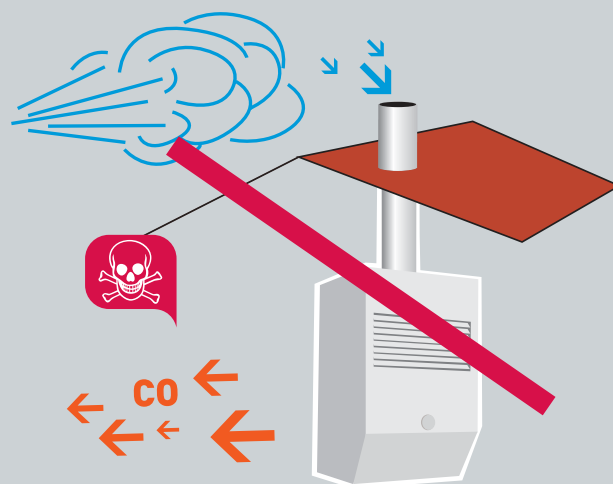
**FAIRE VÉRIFIER PAR UN PROFESSIONNEL QUALIFIÉ, L'IMPOSSIBILITÉ D'INVERSION DE TIRAGE.**



**UN VENT VIOLENT PEUT PROVOQUER UNE INVERSION DE TIRAGE** dans un conduit de fumées.

Une flamme qui vacille ou s'éteint avec les rafales de vent, est le signe de l'absence ou du **MAUVAIS FONCTIONNEMENT D'UN DISPOSITIF ANTI-REFOULEMENT** efficace en sortie du conduit de fumées.

**FAIRE INTERVENIR UN PROFESSIONNEL QUALIFIÉ** pour que les conduits de fumées à tirage naturel soient équipés d'un dispositif anti-refoulement efficace.



**LES CHAUFFAGES MOBILES À GAZ OU À PÉTROLE DOIVENT RESTER DES CHAUFFAGES D'APPOINT**, utilisés uniquement par intermittence pendant de courtes périodes.

**L'AMENÉE D'AIR NEUF DOIT ÊTRE IMPORTANTE.**

**L'AIR POLLUÉ PAR LES PRODUITS DE COMBUSTION DOIT ÊTRE ÉVACUÉ EN PERMANENCE VERS L'EXTÉRIEUR** par une ventilation située en partie haute du local et à proximité de l'appareil mobile de chauffage.

Même si ces appareils sont équipés d'une sécurité d'atmosphère, **UNE MAUVAISE UTILISATION, OU UN DÉFAUT D'ENTRETIEN ANNUEL PAR UN PROFESSIONNEL QUALIFIÉ PEUT ENGENDRER UN RISQUE D'INTOXICATION** par le CO.

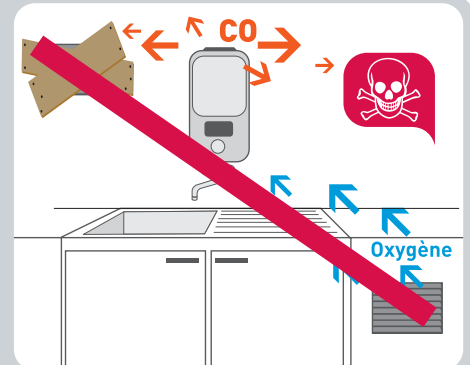
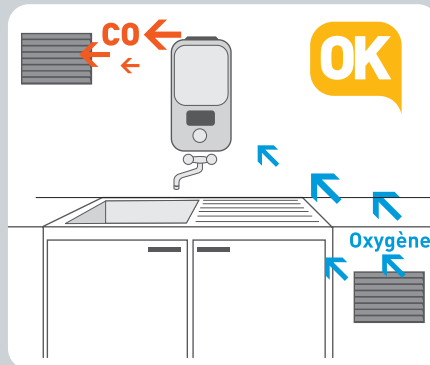


**FAIRE VÉRIFIER L'AMENÉE D'AIR NEUF ET L'ÉVACUATION VERS L'EXTÉRIEUR DE L'AIR VICIÉ.**

# CAS DES PETITS CHAUFFE-EAU INSTANTANÉS À GAZ NON RACCORDÉS

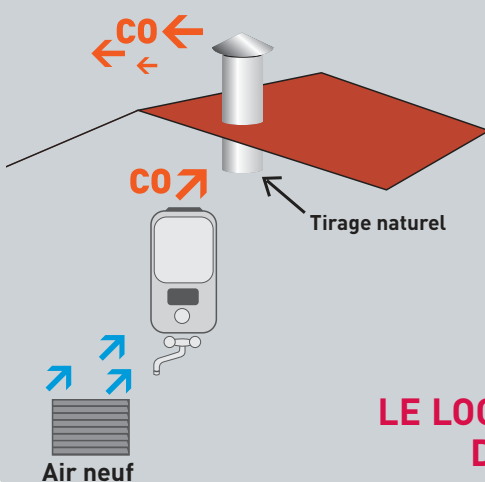
**CE TYPE D'APPAREIL NE DOIT JAMAIS ÊTRE INSTALLÉ DANS :**

- une chambre,
- une salle de séjour,
- une salle de bains,
- un WC,
- un local de douche,
- un local en communication avec ces pièces par une ouverture permanente autre que celle prévue pour l'amenée d'air en partie basse.



**IL EST INTERDIT D'UTILISER DES PETITS CHAUFFE-EAU NON RACCORDÉS, QUI NE SONT PAS MUNIS DE TROIS SÉCURITÉS** (coupure de gaz, en cas d'extinction de la flamme, en cas d'encrassement du corps de chauffe, ou lorsque la teneur en CO dans l'atmosphère dépasse 0,01% ).

**SI VOUS AVEZ DES DOUTES, CONSULTEZ UN PROFESSIONNEL QUALIFIÉ**



**LA PIÈCE DOIT OBLIGATOIREMENT** être munie d'une sortie d'air vicié à tirage naturel et à proximité immédiate du chauffe-eau. **IL EST TRÈS IMPORTANT DE S'ASSURER DE L'EFFICACITÉ** et de la permanence de l'amenée d'air neuf, et de l'évacuation vers l'extérieur des gaz de combustion

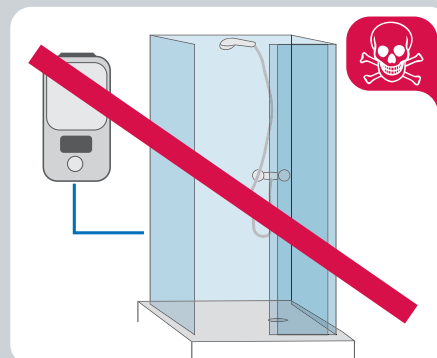
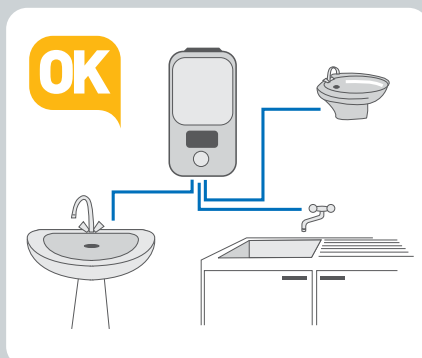
**CE LOCAL DOIT AVOIR UN VOLUME MINIMUM DE 15 M3**, et comporter un ouvrant sur l'extérieur de surface minimale de 0,4m<sup>2</sup>, ou communiquer par une porte non condamnée avec une pièce pourvue d'un tel ouvrant

**LE LOCAL D'INSTALLATION NE DOIT JAMAIS ÊTRE ÉQUIPÉ D'UN DISPOSITIF DE VENTILATION MÉCANIQUE**

**UN PETIT CHAUFFE-EAU NON RACCORDÉ NE DOIT JAMAIS ALIMENTER PLUS DE 3 POSTES D'EAU**, installés au maximum dans deux pièces, et en tout cas, un tel chauffe-eau ne doit jamais alimenter une baignoire, ou une douche, ou un récipient de plus de 50 litres.

- 3 postes d'eau au maximum !

**LIMITER L'UTILISATION DE CES CHAUFFE-EAU À DE COURTES PÉRIODES DE 8 MINUTES MAXIMUM**



**Baignoires ou douches ou récipient de plus de 50 litres INTERDITS !**

## QUELS SIGNES DOIVENT FAIRE PENSER À UNE INTOXICATION AU CO ?

- Maux de tête
- Vomissements
- Perte de conscience
- Nausées
- Grande fatigue
- Paralysie

## LES BONS GESTES FACE À UNE INTOXICATION AU CO

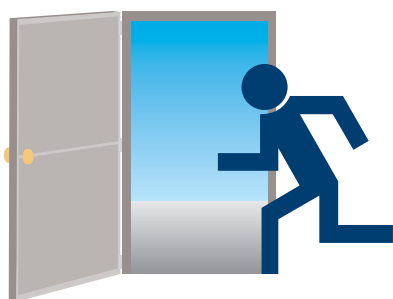
**01** A l'arrivée sur place, il faut aérer la pièce.



**02** Arrêter le ou les appareils à combustion qui fonctionnent,



**03** Sortir les victimes du local de l'intoxication,



**04** Prévenir les secours.

SAMU : 15

POMPIERS : 18

Appel d'Urgence européen : 112

Centre Anti-Poisons : 04 91 75 25 25



**POUR TOUT CONSEIL OU RENSEIGNEMENT,  
CONTACTEZ LA DDASS SERVICE SANTÉ ENVIRONNEMENT : 04 91 00 57 89  
OU LES SERVICES COMMUNAUX D'HYGIÈNE ET DE SANTÉ :**

MARSEILLE : 04 91 55 32 84

AIX-EN-PROVENCE : 04 42 91 93 37

ARLES : 04 90 49 35 00

SALON-DE-PROVENCE : 04 90 45 06 30